

Belgium-Namur: Cleaning services

OJ S 53/2017 16/03/2017

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: RW — SPW — DGT63 Direction de la maintenance

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=265246>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de Wallonie 1, bât II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Derock, Monsieur Étienne Claeys

E-mail: edimestre.marchespublics@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: RW — SPW — DGT63

Direction de la Maintenance

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

I.2. Type of the contracting authority

Other: SPW

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1.**

Title attributed to the contract by the contracting authority

Entretien sanitaire et nettoyage des vitres et châssis des locaux du bâtiment sis 40-45, Place Didier à Arlon.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 14: Building-cleaning services and property management services

NUTS code BE341 Arr. Arlon

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Le présent marché a pour objet l'entretien sanitaire et le nettoyage des vitres et châssis des locaux du bâtiment sis 40-45, Place Didier à Arlon, immeuble occupé par des services du SPW.

II.1.6. CPV code(s)

90910000 Cleaning services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope****II.2.2. Information about options****II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract**III.1.1. Deposits and guarantees required**

A) Montant du cautionnement.

Le cautionnement répond des obligations de l'adjudicataire ou du prestataire jusqu'à complète exécution du marché. Il est fixé à 5 % du montant total hors TVA pour un an, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure.

b) Constitution du cautionnement

Dans les 30 jours de calendrier qui suivent le jour de la conclusion du marché, l'adjudicataire

justifie la constitution du cautionnement selon les modalités définies aux articles 26 et 27 de l'arrêté royal du 14 Janvier 2013.

La justification, signée par le déposant, devra indiquer au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du cahier spécial des charges, ainsi que les nom, prénom et adresse complète de l'adjudicataire.

c) Défaut de cautionnement

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans le délai prévu, il est mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaut procès-verbal au sens de l'article 44, § 2, de l'arrêté royal du 14.1.2013.

Lorsqu'il ne constitue pas le cautionnement dans un dernier délai de quinze jours prenant cours à la date d'envoi de la lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut:

1° soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché considéré. Dans ce cas, est appliquée une pénalité fixée à deux pour cent du montant initial du marché;

2° soit appliquer une mesure d'office. En toute hypothèse, la résiliation du marché pour ce motif exclut l'application de pénalités ou d'amendes pour retard.

Lorsque le cautionnement a cessé d'être intégralement constitué et que l'adjudicataire demeure en défaut de combler le déficit, le pouvoir adjudicateur peut opérer une retenue égale au montant de celui-ci sur les paiements à faire et l'affecter à la reconstitution du cautionnement.

d) Libération du cautionnement

Sur demande écrite de l'adjudicataire, le cautionnement est libérable en une fois après l'exécution complète des prestations ou d'autres modalités.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les paiements s'effectuent dans un délai de 30 jours de calendrier à dater de l'échéance du délai de vérification de la facture régulièrement établie.

Les factures seront accompagnées du détail des prestations effectuées, leurs dates ainsi que les personnes qui les ont exécutées et le cas échéant, du bon de travail approuvé.

Il est exigé que le soumissionnaire rende une facture à la fin de chaque mois reprenant les prestations réellement effectuées dans ce laps de temps.

Les factures devront être élaborées conformément au modèle communiqué lors de la notification du marché.

Les prestations relatives au nettoyage des vitres et celles exécutées trimestriellement, semestriellement et annuellement feront l'objet d'une facturation individuelle. La facture reprendra impérativement les détails suivants: date, heure, et nom de l'employé qui l'aura effectuée.

A la fin de chaque mois, le prestataire enverra obligatoirement sa facture à l'adresse du bâtiment concerné par les prestations.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1.

Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61, §1 et 2, de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

L'attention est attirée sur le fait que à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 61 précité.

Par ailleurs:

— les soumissionnaires belges employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'office nationale de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché;

— les soumissionnaires belges sont dispensés de produire l'attestation de non faillite ou de situations similaires.

— les soumissionnaires belges sont dispensés de produire l'attestation dont il résulte qu'ils sont en règle par rapport à leurs obligations fiscales.

La vérification de ces situations sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale ainsi qu'à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE).

Le soumissionnaire étranger doit joindre à son offre:

— une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale;

— une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné certifiant qu'il est en règle avec ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration datée et signée concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise au cours des 3 derniers exercices. Le chiffre d'affaires global ne peut être inférieur à 520 000 EUR par an.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

— une liste de références datée et signée d'au moins trois marchés similaires au présent marché exécutés au cours des 3 dernières années. Les références mentionneront le montant, la date, le destinataire public ou privé, l'identification d'une personne de référence et seront accompagnées de l'attestation de bonne fin correspondante. Ces attestations sont émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, par une déclaration du prestataire de services.

Les marchés similaires présentés doivent concerner un montant annuel supérieur à 130 000 EUR. (annexe 1 à composer par le soumissionnaire)

— une déclaration datée et signée mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire de services disposera pour l'exécution des services (voir annexe 3);

— un certificat (EMAS ou ISO14001) émanant d'un organisme indépendant, attestant que le soumissionnaire se conforme à des normes de gestion environnementale;

Le pouvoir adjudicateur acceptera également d'autres preuves de mesures équivalentes de

gestion environnementale, conformément à l'article 78 de l'AR du 15.7.2011, à charge pour le soumissionnaire de démontrer l'équivalence (annexe 4 à composer par le soumissionnaire).

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SPW-DT63-17B42-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 5.5.2017 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.5.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 5.5.2017 - 11:00

Place:

La séance d'ouverture des offres aura lieu à la salle C1112 — 1er étage, Bd du Nord 8 à 5000 Namur.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Séance d'ouverture d'offre publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

L'offre comportera en outre:

- l'attestation de visite (annexe remise lors de la visite);
- la liste complète et adaptée des produits que le prestataire propose d'utiliser pour l'exécution du marché. (annexe 5);
- le nombre de personnes qui seront affectées à l'exécution du marché;
- la description des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la qualité des prestations (organisation, supervision, formation);
- la description des mesures de sécurité proposées;
- la preuve de la capacité du signataire d'engager le soumissionnaire. A cet effet, il joint l'acte authentique ou sous seing privé, ou une copie de la procuration. Il peut mentionner la référence au numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné;
- le cas échéant, l'identification des sous-traitants

L'attention est attirée sur le fait que tous les documents du marché ET les rectifications apportées au dossier du marché sont gratuitement consultables et téléchargeables à partir de « l'URL du profil d'acheteur » inscrite au point I.1) de la section I du présent avis de marché, ou en recherchant l'avis au Bulletin des Adjudications via l'adresse <https://enot.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — Demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux => date de prise de connaissance)
— demande d' annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages, intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW — SPW — DGT63 Direction de la Maintenance
Postal address: Boulevard du Nord 8
Town: Namur
Postal code: 5000
Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

13.3.2017